

Normes de soins de santé

Lecture facile



Le présent document est un résumé des recommandations du Comité d'élaboration des normes pour les soins de santé visant à améliorer l'accessibilité des soins de santé en Ontario pour les personnes en situation de handicap.

Il explique les parties importantes du rapport du Comité et ne constitue pas une politique ou une loi officielle du gouvernement.

Le rapport complet des recommandations du Comité d'élaboration des normes pour les soins de santé est disponible ici :

<https://www.ontario.ca/fr/page/rapport-sur-les-recommandations-finales-sur-lelaboration-des-normes-pour-les-soins-de-sante-de-2022>

Si vous avez des questions sur ces renseignements ou sur les exigences d'accessibilité en vigueur en Ontario, vous pouvez communiquer avec :

healthSDC@ontario.ca

Sur quoi porte ce rapport?

- Certaines personnes en situation de handicap ne reçoivent pas l'aide dont elles ont besoin lorsqu'elles se rendent à l'hôpital. Cette situation est injuste et doit changer.
- Le gouvernement a demandé à un groupe de personnes de l'Ontario qui en savent beaucoup sur les handicaps et les soins de santé de donner leurs meilleures idées sur la façon d'améliorer les soins de santé pour tous.
- Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises pendant cinq ans. Ils ont mis leurs idées par écrit et ont demandé aux Ontariens ce qu'ils pensaient de ces idées.
- Ce rapport présente 20 idées sur ce qui doit être fait en Ontario pour que tous les hôpitaux prennent soin des personnes en situation de handicap de la bonne façon.

Les 20 recommandations en matière de soins de santé

Quelles sont-elles au juste?

- Voici les 20 idées, ou « normes de soins de santé », que le comité a formulées sur ce que l'Ontario devrait faire selon lui.

1

Chaque hôpital a besoin d'une personne dont le travail consiste à s'assurer que l'hôpital peut offrir aux personnes en situation de handicap les soins dont elles ont besoin et respecter les règles ou normes d'accessibilité.



2

Rien sur nous sans nous.

- Les hôpitaux doivent collaborer avec les personnes en situation de handicap.
- Cela permettra de s'assurer que les hôpitaux respectent les règles pour aider les personnes en situation de handicap.



3

Lorsque l'hôpital achète de nouveaux équipements, il doit s'assurer que ceux-ci conviendront aux personnes en situation de handicap.

Les personnes en situation de handicap devraient aider à prendre ces décisions.



4

Veillez à ce que l'équipement soit adapté aux personnes en situation de handicap.

Veillez à ce que les personnes qui travaillent à l'hôpital sachent comment utiliser l'équipement.



5

Chaque hôpital doit disposer de suffisamment d'argent pour payer les équipements que les personnes en situation de handicap peuvent utiliser.

Des renseignements doivent être fournis sur l'endroit où se trouve l'équipement et sur la façon de l'utiliser.



6

Le personnel hospitalier doit noter le type d'aide ou de soutien dont une personne en situation de handicap a besoin lorsqu'elle vient à l'hôpital.

Ces renseignements peuvent être communiqués à l'ensemble du personnel de l'hôpital, mais uniquement si la personne en situation de handicap est d'accord.



7

Les hôpitaux doivent s'assurer que tout le monde comprend l'**inclusion**.

Les hôpitaux doivent également s'assurer que chacun sait qu'il est important d'inclure les personnes en situation de handicap afin qu'elles reçoivent toujours les soins dont elles ont besoin.

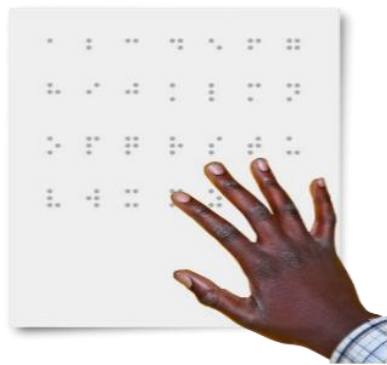


8

S'assurer que les personnes en situation de handicap qui ont besoin d'aide :

- Pour parler, signer ou montrer ce qu'elles veulent.
- Pour comprendre ce que les autres personnes disent.

Peuvent obtenir l'aide dont elles ont besoin



Communicate



9

Certaines personnes en situation de handicap ont besoin de l'aide de personnes qu'elles connaissent lorsqu'elles sont à l'hôpital. Les hôpitaux ont besoin de règles permettant à ces personnes de venir à l'hôpital pour les aider.

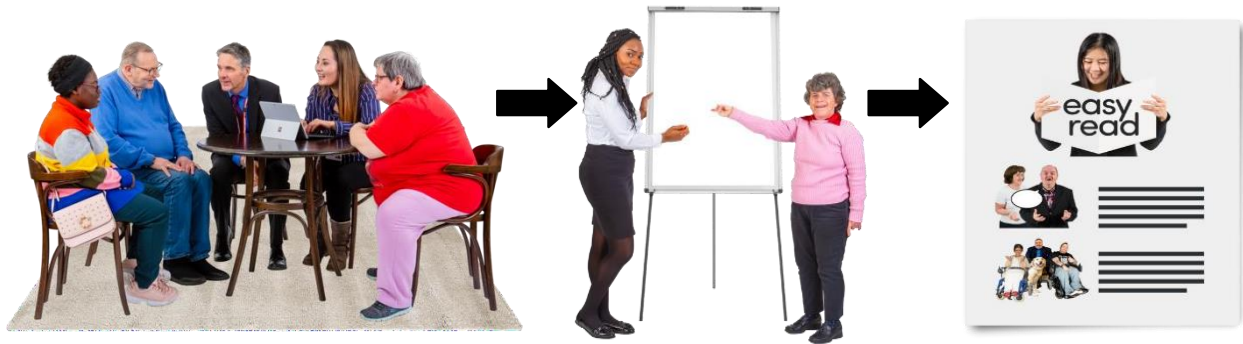


10

Tout le personnel hospitalier doit suivre une formation pour travailler avec les personnes en situation de handicap.

Le gouvernement doit travailler avec des personnes en situation de handicap et d'autres experts pour créer de **nouvelles** et **meilleures** formations.

Ontario 



11

Il y a beaucoup de choses sur le handicap et l'accessibilité que toutes les personnes qui travaillent dans les hôpitaux doivent apprendre.

Les personnes en situation de handicap doivent faire partie de l'équipe qui élabore la formation et celle-ci doit être accessible à tous.



12

Lorsque les personnes commencent à travailler dans un hôpital, elles doivent suivre une formation sur le travail avec les personnes en situation de handicap. Elles doivent mettre à jour leur formation chaque année.



13

Tous les fournisseurs de soins de santé doivent se renseigner sur le handicap et l'accessibilité pour pouvoir travailler en Ontario.

Ils doivent indiquer par écrit qu'ils ont suivi cette formation chaque fois qu'ils obtiennent le renouvellement de leur permis qui leur permet d'être un fournisseur de soins de santé.



14

Chaque hôpital doit montrer qu'il considère qu'il est très important de veiller à ce que toutes les personnes en situation de handicap soient intégrées et reçoivent l'aide dont elles ont besoin.



15

- Si un patient en situation de handicap a un problème à l'hôpital, il doit être en mesure de faire savoir à l'hôpital ce qui n'a pas fonctionné.
- Il doit recevoir l'aide dont il a besoin pour le faire.
- Les renseignements sur la manière de le faire doivent être faciles à comprendre.



Complain



16

Tous les hôpitaux doivent démontrer que leur établissement est accessible aux personnes en situation de handicap dans le cadre de **l'accréditation**.

Qu'est-ce que **l'accréditation**?

- Quand un groupe dit que l'hôpital a fait du bon travail.
- Chaque hôpital est examiné pour montrer qu'il respecte les règles et qu'il fournit d'excellents soins.



17

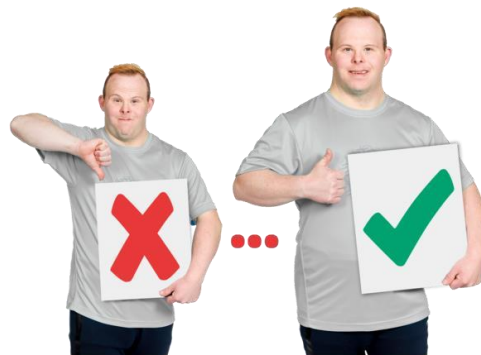
Tous les 5 ans, les hôpitaux doivent montrer qu'ils sont accessibles à toutes les personnes en situation de handicap.

Une équipe extérieure viendra contrôler tous les hôpitaux pour voir comment ils se comportent.



18

- Le gouvernement doit s'assurer que tous les hôpitaux apportent des changements afin que les soins de santé fonctionnent pour toutes les personnes ayant un handicap.
- Le gouvernement vérifiera comment les hôpitaux se comportent.
- Les hôpitaux devront montrer ce qu'ils font de bien.
- Les hôpitaux devront également montrer ce qui constitue un problème et comment ils le règlent.



19

Le gouvernement s'efforce de faire en sorte que tous les Ontariens connaissent ce rapport pour s'assurer que les soins de santé fonctionnent pour toutes les personnes en situation de handicap.

Cela peut se faire au moyen de publicités, de panneaux ou d'affiches et de différentes choses que les gens peuvent lire ou entendre.



20

Le gouvernement et les hôpitaux doivent apprendre ce qui n'a pas fonctionné pour les personnes en situation de handicap pendant la COVID-19 et établir un plan pour s'assurer que cela ne se reproduira pas.

S'il y a une autre urgence sanitaire, une équipe de personnes en situation de handicap donnera des conseils au gouvernement sur la manière de rendre la santé et les soins de santé sûrs pour les personnes en situation de handicap pendant l'urgence.



Les mots importants et leur signification

- **Normes** : Il s'agit de règles que tout le monde doit respecter. Une norme peut s'appliquer à l'hôpital, aux personnes qui y travaillent, au gouvernement ou à d'autres groupes.
- **Accessibilité** : Lorsqu'un hôpital est « accessible », cela signifie que même si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez vous y rendre. Cela signifie que personne n'est laissé pour compte ou ne doit avoir des difficultés à obtenir de l'aide en raison de son handicap. L'hôpital est là pour que tout le monde puisse l'utiliser.
- **Accréditation** : Il s'agit d'un groupe de personnes extérieures à l'hôpital qui évalue le fonctionnement de l'hôpital. S'il fait ce qu'il est censé faire, il est « accrédité ».

C'est comme obtenir un tampon
d'approbation pour avoir fait les choses
correctement.

Ce guide facile à lire a été élaboré conjointement par des conseillers en matière d'autonomie sociale et par le personnel du Programme de recherche sur l'accès aux soins de santé et la déficience intellectuelle (H-CARDD) et de l'Azrieli Adult Neurodevelopment Centre (CAMH).

Nous les remercions de leur contribution et de leurs commentaires.

